

## CHARTRE QUALITÉ 2022

“Roc et Eau” promeut une pratique qualitative et durable des activités de pleine nature encadrées ou non, dans un souci de partage des connaissances, de respect de l’homme et du milieu naturel.

Chez “Roc et Eau”, soucieux d’assurer la pérennité de notre pratique professionnelle, nous nous fixons comme priorité la mise en place de relations conviviales avec nos clients mais également avec les autres pratiquants et habitués des lieux que nous fréquentons. Nous sommes également conscients de faire partie des chanceux qui fréquentent ces endroits naturels à l’équilibre fragile et nous mettons un point d’honneur à vous les faire partager en les préservant au maximum.

Notre préoccupation quotidienne est de vous proposer des encadrements d’activités de pleine nature qui soient à la fois :

- Qualitatifs
- Durables
- Pédagogiques et ludiques
- Raisonnés et concertés

Cette chartre est un contrat moral que nous voulons comme fondation de notre manière de travailler.

**Et nous nous engageons à la respecter.**

Thibault Grandmottet - Roc et Eau

Nous nous engageons à :

### POUR NOS PRATIQUANTS

limiter le nombre de participants à 10 personnes dans un souci de sécurité, de pédagogie et de convivialité.

**Pas de surbooking chez nous !!!**

organiser le planning des sorties de manière à ce que chaque guide dispose d’un minimum de 1 journée de repos par semaine et deux journées consécutives tous les quinze jours. Car **un guide en forme, c’est une sortie dynamique, agréable et en sécurité.**

choisir des **sites de pratique en adéquation avec les attentes physiques et techniques** de notre clientèle. Une attention toute particulière sera portée à la constitution et l’**homogénéité des groupes** pour ces activités.

proposer une **offre variée** permettant une progression technique en spéléologie et en canyoning.

### ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

ne pas nous rendre sur certains sites de pratique si les conditions météorologiques ou hydrologiques les rendent particulièrement sensibles et induiraient un impact décuplé vis à vis du milieu.

mettre en place une **rotation des activités** ainsi qu’une **rotation des sites de pratique** de manière à soulager ces sites et ne pas créer des concentrations trop importantes de pratiquants néfastes au milieu.

ne **pas** proposer **plus de 2 créneaux par journée** : un le matin, un l’après-midi.

respecter le libre accès aux sites de pratique.

respecter le milieu souterrain, les canyons et leur environnement en informant et en participant à des actions de protection.

### ENGAGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

fournir du **matériel technique et pédagogique conforme** à la réglementation en vigueur.

Nous tenir informés et travailler dans le respect des obligations fiscales et réglementaires.

couvrir nos clients par une assurance en responsabilité civile.

**respecter les décisions prises localement** concernant les aires de parking, demander à nos clients de rester discrets durant nos activités, et ce, pour **limiter le dérangement des riverains.**

contribuer au **développement raisonné** de la spéléologie et du canyoning en relation avec nos partenaires et les institutions.

mettre nos compétences **au service des organismes de sauvetage.**

participer à l’**évolution technique et pédagogique de l’activité.**

contribuer à la formation des stagiaires dans le **respect déontologique du métier.**

soutenir un compagnon professionnel en difficulté ou en détresse due à un événement brutal ou permanent.